



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030259

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 4268
N/REF : 8/03/2026 0H11 C:003660 I:01352
V/REF : Contrat N°004268 du 01/07/1999

SDC 'Le Rivoli'
C/O COGERIM - SGPJ
72-74 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

IMMEUBLE : LE RIVOLI
3 RUE MASSENA
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 3 -
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme C. GURCEL

ENTRETIEN DU PORTAIL AUTOMATIQUE DES GARAGES 6 FOIS L'AN.

PROLYAC procédera a l'entretien du portail automatique des garages conformément au décret N°90-567 du 5 juillet 1990 et a l'arrêté du 12 Novembre 1990 relatif a l'entretien des portes automatiques de garages des bâtiments d'habitation

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' (0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1}{ICHT-revTS1'})$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/03/2026

Prix de base du contrat : 362,77

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 08/2008 Valeur : 99,6
Mois de l'indice de révision : 09/2025 Valeur : 145,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030259

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien portail automatique garages	6/AN	505,70	505,70
TOTAL H.T.				505,70
T.V.A. a 10,00%				50,57
TOTAL T.T.C.En EURO				556,27

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.